

d'ordre économique contre le gouvernement de l'Alberta, en raison de ses dividendes absurdes des années 1958 et 1959. Je dois dire, à la louange de l'administration du Crédit social, sous la direction du premier ministre, M. Manning, qu'elle s'est rendu compte qu'elle avait commis une erreur monumentale; elle a fait marche arrière, mais il était déjà trop tard. Fait intéressant, lors de la conférence de 1961, M. Manning a ni plus ni moins confessé son erreur. Il n'y avait pas eu de vive opposition, mais je pense qu'il a senti que son administration aurait à se repentir de cela.

Toutefois, j'en suis encore à la question des revenus provenant des ressources naturelles. Le ministre n'a pas justifié le groupement des recettes et des revenus relatifs aux ressources naturelles. Aux diverses étapes du débat sur le projet de loi à l'étude, le député de Burnaby-Coquitlam, celui de Red-Deer, celui de Medicine-Hat et moi-même avons traité de la question, mais le ministre a gardé le silence à ce sujet.

Nous avons vu quelles ont été les répercussions pour l'Alberta au long des années. Cet après-midi, j'ai déclaré, dans un style un peu familier, que les victimes étaient mortes, et bien mortes. C'est précisément ce que fait la formule; elle va à l'encontre des intérêts de la Colombie-Britannique ainsi que de ceux de la Saskatchewan, laquelle exploite ses gisements de phosphate, de gaz et de pétrole. L'Alberta s'en ressent aussi de plus en plus quoiqu'à un degré moindre. La marge au-dessus de la moyenne nationale reconnue pour les fins de la formule proposée est si vaste que l'inclusion des recettes et des revenus provenant des ressources naturelles ne tire guère à conséquence, mais je pense à l'avenir. Je n'envisage pas la répétition de la crise de Suez ou de la guerre de Corée, mais on distingue déjà aux États-Unis des signes inquiétants d'opposition à l'égard des exportations de pétrole de l'Ouest canadien au district 5. Pourtant, il n'y avait aucun contingent à l'égard des importations de gaz et de pétrole par le passé. Mais si la prospérité relative ou absolue de l'économie des États-Unis se modifie, alors l'Alberta, la Colombie-Britannique et, à un degré moindre, la Saskatchewan se trouveront du jour au lendemain dans une position de faillite relative parce que ces gouvernements provinciaux se sont engagés pour leur malheur, ou celui des citoyens de ces provinces, dans des programmes de dépenses fondés sur des revenus stables et choisis pour embrouiller la situation, avec succès d'ailleurs, quant aux revenus provenant des immobilisations.

Qu'arrivera-t-il si les recettes provenant des immobilisations baissent? Je ne saurais dire combien de fois il a été question en Alberta d'imposer une taxe de vente pour combler cet écart résultant, selon moi, du programme de dépenses peu réaliste qui a été mis en

[L'hon. M. Lambert.]

œuvre. Quand on a de l'argent plein ses poches, on ne s'inquiète pas. Voilà ce qui est arrivé au gouvernement provincial. Il n'a pas jugé bon d'admettre sa prospérité relative.

M. Olson: Puis-je poser une question à l'honorable représentant? Consentirait-il à parler des principales critiques dont a fait l'objet au cours des années le gouvernement albertain pour avoir édifié une réserve aussi énorme qui s'élève à l'heure actuelle à 400 ou 450 millions de dollars?

L'hon. M. Lambert: Si on me permet de faire une digression je dirais que la réserve est très simple à expliquer. Elle garantit la dette provinciale impayée. Elle garantit ce qui peut équivaloir en Colombie-Britannique à une responsabilité morale à l'égard du gouvernement provincial. La Colombie-Britannique s'en est débarrassée sur le dos des sociétés de la Couronne, mais il existe encore une responsabilité morale et légale. L'Alberta a prêté l'argent aux municipalités. Considérez le fardeau de la dette municipale par rapport à celui de l'ensemble de la province en Alberta. S'il y avait une nouvelle distribution entre les municipalités et le gouvernement provincial, le fardeau serait peut-être plus équitablement réparti. Si l'honorable représentant considère la dette des Albertains il trouvera je crois la réponse qu'il cherche.

Quoi qu'il en soit, les provinces de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan s'occupent de la mise en valeur des ressources naturelles depuis assez peu de temps et la chance leur a souri à mesure que le monde évoluait.

Une voix: Grâce aussi à une bonne administration.

L'hon. M. Lambert: Monsieur le président, j'ai souvent dit au sujet de cette situation que si l'administration avait été moins bonne, elle aurait nécessairement été à la merci de criminels ou d'idiots. L'administration était entre les mains d'hommes assez avisés. J'irai jusque là, mais pas plus loin. Je puis vous dire quelque chose au sujet des lacunes de la politique du gouvernement de l'Alberta quant au pétrole; d'ailleurs cette politique est en train d'être modifiée, parce que le gouvernement s'est rendu compte de certaines de ces lacunes.

Je parle de l'élément des revenus provenant des ressources naturelles visé par cette formule de péréquation. Les honorables députés que cette question n'intéresse pas seront peut-être impatients; nous ne nous intéressons guère aux choses qui ne nous touchent pas. Les honorables députés de Burnaby-Coquitlam, de Medicine-Hat et de Red-Deer, moi-même et nos collègues des trois provinces de l'Ouest...